



COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Exercice : 29 L'An Deux Mille Vingt Trois, le vingt-sept septembre dans la salle Caravane Monde,
Présents : 20 à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur
Absents : 9 convocation en date du 21 septembre 2023 et sous la présidence de Monsieur Olivier
PEVERELLI, Maire.

Pour : 28 Présents : MM. Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Chezeau, Diatta, Faure-Pinault,
Abstention : Gaillard, Galiana, Gleyze, Griffe, Guillot, Laville, Lorenzo, Mazeyrat,
Contre : Michel, Noël, Peverelli, Tolfo, Valla.

Excusés : Mme Bayle (pouvoir à M. Mazeyrat), M. Dersi (pouvoir à M. Noël), Mme
Garreaud (pouvoir à M. Griffe), Mme Heyndrickx (pouvoir à M. Michel), M.
Jouve (pouvoir à Mme Diatta), Mme Mazellier (pouvoir à Mme Tolfo), Mme
Segueni (pouvoir à M. Peverelli), M. Vallon (pouvoir à M. Chezeau).

Absente : Mme Keskin

Secrétaire : Mme Tolfo

Objet : Signature d'une convention avec ADN pour le déploiement de la fibre optique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques,

Considérant la demande d'Ardèche Drôme Numérique (ADN) en date du 31 juillet 2023 de signer plusieurs conventions de droit d'usage, pour autoriser le déploiement de la fibre optique, plus précisément l'installation d'équipements de communications électroniques, sur plusieurs parcelles privées de la commune listées dans le tableau ci-dessous :

ADRESSE	SECTION CADASTRALE	NUMERO PARCELLAIRE
AVENUE PAUL LANGEVIN	BN	22
179 CHEMIN DE SERRE GIRARD	BX	330
7 AVENUE VAILLANT COUTURIER	BX	206
ROUTE DES COMBES	BY	17
9 RUE JEAN VERNET	BK	277
13 RUE JEAN VERNET	BK	280
3 PLACE JEAN MACE	BE	333
78 RUE KLEBER	BD	800
10 PLACE VOLTAIRE	BD	537
32 BOULEVARD STALINGRAD	BD	675
5 RUE DE L'HOTEL DE VILLE	BD	674

Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

AUTORISE la signature de ces conventions pour le déploiement de la fibre optique, par l'intermédiaire d'ADN, sur les parcelles énumérées dans le tableau ci-dessus.

DONNE pouvoir à Monsieur Olivier PEVERELLI, en sa qualité de Maire, ainsi qu'à Monsieur Bernard NOËL, en sa qualité d'Adjoint à l'urbanisme, pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme

Le Maire,



Olivier PEVERELLI



Le Secrétaire de séance,



Pascale TOLFO